

Châlons-en-Champagne, le 13 novembre 2013

la Directrice académique des services
de l'Éducation nationale, de la Marne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1er degré
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation Nationale

Division des Ecoles

Objet : Mouvement intra-départemental 2014 des personnels enseignants du 1er degré de la Marne.

Réf : 453-11/CB/2013-2014

Affaire suivie par
Catherine BROUSSARD

Téléphone : 03.26.68.61.02
Mail : ce.diec51-2@ac-reims.fr

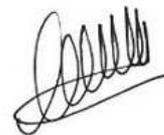
Cité administrative Tirlet
7 rue de la Charrière

51036 Châlons-en-Champagne
Cedex

En vue des opérations du mouvement 2014, les agents qui souhaitent que leur situation soit étudiée en cas particulier peuvent d'ores et déjà entamer les démarches concernant leur demande.

Toute demande devra **obligatoirement être transmise pour le vendredi 14 mars 2014 délai de rigueur** à la DSDEN de la Marne – Division des écoles – Service du mouvement qui fera ensuite suivre celle-ci soit au médecin de prévention au Rectorat, soit aux assistantes sociales. Les documents médicaux ou sociaux justifiants des situations des enseignants devront être joints **SOUS ENVELOPPE SCELLEE PORTANT LA MENTION : CONFIDENTIEL (préciser sur l'enveloppe : à l'attention du médecin de prévention ou à l'attention des assistantes sociales)**.

Pour la Directrice Académique des services de
l'Éducation Nationale de la Marne,
La Secrétaire Générale des services Départementaux
de l'Éducation Nationale,



Annie GERARDIN